

de cette mesure. Pour ma part, j'estime que les Nations Unies ne pouvaient prendre aucune autre décision. A noter que les Nations Unies avaient déjà affirmé que l'invasion de la Corée du Sud par la Corée du Nord constituait une agression et que toute violation du territoire coréen par un pays quelconque, communiste ou autre, serait considérée comme une agression.

Certains ont critiqué la formation d'une commission de la trêve, geste par lequel les Nations Unies ont tenté de faire cesser le feu avant que fût adoptée la résolution qualifiant la Chine d'agresseur. D'autres ont soutenu que la création de la commission constituait un geste d'apaisement. Ils ont eu tort car il ne s'agissait pas d'apaisement, mais bien d'un effort tenté par les membres des Nations Unies et appuyé par le Canada, en vue d'épargner au monde l'effusion de sang que pourrait lui valoir à tout instant le déclenchement d'une guerre générale. Ceux d'entre nous qui ont consenti à la formation de la commission de la trêve désiraient ne rien négliger qui pût retarder la guerre et peut-être dissiper la crainte, la possibilité ou la probabilité de la guerre. Cependant, tout comme j'appuie les travaux de la commission de la trêve, je reconnais également la justesse du terme "agression" lorsqu'il est appliqué à l'invasion de la Corée par les communistes chinois.

La résolution qui qualifiait d'agression le geste de la Chine prévoyait également des sanctions et d'autres mesures contre l'agresseur. Grâce surtout aux conseils du principal délégué canadien, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, on a remis à plus tard l'exécution de la partie de la résolution qui visait les sanctions et autres mesures dites punitives. J'espère qu'on trouvera moyen de faire cesser le feu avant d'avoir à imposer des sanctions.

L'honorable M. Lambert: Mon collègue voudrait-il nous dire si oui ou non on a supprimé de la résolution toute mention des sanctions, se bornant à condamner l'agression? Je croyais que les dispositions visant les sanctions ou les conséquences de l'agression avaient été omises.

L'honorable M. Turgeon: Mon collègue songe, je pense, à la modification de la résolution qui a été adoptée sur la proposition du délégué du Liban. Mais les Nations Unies se sont réservé le droit de soulever la question de nouveau à leur gré et d'imposer des sanctions; c'est à cette condition que la modification a été adoptée.

Je vais dire un mot de la question soulevée par mon collègue. Mais c'est mon propre avis, il va sans dire, que j'exprimerai. Voici: à mon sens, les Nations Unies, avant d'imposer ce qu'on est convenu d'appeler des sanctions, devraient charger le président de l'Assemblée générale, sans attendre d'autre communication de Peiping, de prier publiquement le Gouvernement chinois de retirer ses armées de la Corée du Sud jusqu'au 38° parallèle. Simultanément, pourvu que le Gouvernement communiste de la Chine ait agréé la proposition, le président de l'Assemblée devrait prier le commandement unifié des Nations Unies d'arrêter ses troupes au 38° parallèle, en assurant aux deux parties au conflit que leur acquiescement à sa demande permettrait à la Commission des bons offices des Nations Unies de se mettre à l'œuvre immédiatement.

On a beaucoup parlé du refus des communistes chinois d'accepter la proposition de la Commission de la trêve visant la tenue d'une conférence générale. Pour ma part, je ne puis voir pourquoi les Chinois rejetteraient cette proposition ni même hésiteraient à l'accepter. Quels sont, en effet, les membres de la Commission? Le président, M. Nasrollah Entezam, principal délégué de l'Iran, est en même temps président de l'Assemblée générale. Or, l'Iran se trouve au moyen Orient et ses vastes ressources naturelles, ses champs pétrolifères deviendraient champs de bataille advenant une guerre entre la Russie et le reste de l'Europe. Il est sûr que le chef de la délégation de l'Iran tient à éviter une guerre avec la Russie. Un autre membre de la Commission est sir Benegal Rau, de l'Inde, dont le gouvernement a reconnu la Chine communiste et entretient avec elle des relations amicales. Sir Benegal Rau ne veut pas la guerre. C'est un homme de grande valeur qui, par ses vastes connaissances, ferait l'orgueil de n'importe quel pays. Il a rendu de grands services à l'Inde et apporté un concours précieux aux travaux des Nations Unies. L'autre membre de la Commission est le propre représentant du Canada, M. Pearson. A titre de chef de la délégation du Canada, M. Pearson a présenté à l'Assemblée générale qui l'a adopté, le projet tendant à former une Commission qui serait chargée d'étudier la question de savoir quel groupe doit représenter la Chine à l'Assemblée générale: les représentants de la Chine nationaliste ou bien ceux de la Chine communiste.

Soit dit en passant, c'était la première fois que la possibilité d'admettre les prétentions de la Chine communiste faisait même l'objet d'un examen officiel. Le groupe des communistes chinois a refusé tout entretien avec